



## **Arrêté n° 2023-182-PM**

**Objet : Réservation de places de stationnements Boulevard de la Mer et Parking Allée de Melun, au profit de la manifestation sportive intitulée « Coupe Régionale de Voile Légère » samedi 10 et dimanche 11 juin 2023.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement ;**

**Vu le code de la route**

**Vu le code de la sécurité intérieure**

**Vu la demande de la Mairie et afin de s'assurer du bon déroulement de la manifestation « Coupe Régionale de Voile Légère » le samedi 10 et le dimanche 11 juin 2023,**

**Considérant la nécessité de réserver une partie des places de stationnements Boulevard de la mer et la totalité du parking Allée de Melun au profit de la manifestation.**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stationnement est réservé boulevard de la Mer à partir du Rond-point intersection Avenue d'Anjou/Boulevard de la Mer jusqu'à l'Allée de Melun ainsi que l'intégralité du parking Allée de Melun au profit de la Manifestation sportive « Coupe Régionale de Voile Légère » le samedi 10 et le dimanche 11 juin 2023 de 08 h 00 à 18 h 00.

**Article 2 :** Des panneaux et barrières seront mis en place par les services techniques communaux.

**Article 3 :** Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux règlements et lois en vigueur.

**Article 4 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de Pornic.
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale de La Plaine sur Mer.

- Monsieur papa Demba SALL- Service des sports Pornic Agglo Pays de Retz
- Monsieur le Responsable des services techniques de la commune de La Plaine sur Mer

La Plaine-sur-Mer, le 05 juin 2023

Séverine MARCHAND  
Maire

